

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **12 janvier 2026**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2026-01-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025**
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de décembre 2025**
- 5 - ADMINISTRATION**

- 5.1** - Adoption du règlement 01-2026 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2026 et les modalités de leur perception
- 5.2** - Avis de motion du projet de règlement 02-2026 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2026
- 5.3** - Avis de motion du projet de règlement 03-2026 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2026
- 5.4** - Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés municipaux 2026
- 5.5** - Adoption de la rémunération des élus municipaux 2026
- 5.6** - Attribution des dossiers municipaux aux élus
- 5.7** - Frais compensatoires aux élus
- 6** - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
- 6.1** - Membres du Comité consultatif d'urbanisme 2026
- 6.2** - Renouvellement d'une autorisation d'utilisation non agricole par la CPTAQ pour l'exploitation d'une gravière-sablière incluant un chemin d'accès sur le lot 3 821 557
- 7** - SERVICE PUBLIC
- 7.1** - Réduction de la limite de vitesse sur la route 279, réponse du MTQ
- 7.2** - Liste des premiers répondants pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2026
- 7.3** - Appel d'offres en commun de la MRC de Bellechasse pour la fourniture et la livraison de carburant
- 7.4** - Approbation du règlement d'emprunt (2025-12-001) de la Régie incendie Bellechasse-Sud concernant l'achat d'appareils de protection respiratoire, au montant de 214 868 \$
- 7.5** - Réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 3 524 mètres, demande refusée au PAVL
- 8** - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
- 8.1** - Tournoi olympique Bellechasse 2026
- 9** - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
- 9.1** - Communauté chrétienne de Saint-Damien, déneigement
- 9.2** - Demande de soutien financier du Musée des Soeurs 2026
- 9.3** - Souper bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny 2026
- 9.4** - Redistribution des redevances pour les carrières et sablières au 30 juin 2025
- 10** - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11** - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-01-02 3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

2026-01-03 3.2 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2025

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2026-01-04 4.1 - Adoption des dépenses du mois de décembre 2025

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 766 175.95 \$ et des salaires de 140 199.29 \$ en date du 12 janvier 2026 pour les dépenses de décembre 2025.

5 - ADMINISTRATION

2026-01-05 5.1 - Adoption du règlement 01-2026 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2026 et les modalités de leur perception

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland a adopté, le 19 décembre 2025, une résolution portant le numéro 2025-12-20 par laquelle il adopte un budget équilibré pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des dépenses de SIX

MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE MILLE QUARANTE-SIX DOLLARS (6 260 046 \$) et des recettes du même montant;

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses de fonctionnement et qu'il doit également pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la présente section, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.30 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les catégories d'immeubles sont :

- Immeubles non résidentiels;
- Immeubles industriels;
- Immeubles de six logements ou plus;
- Terrains vagues desservis;
- Résiduelle;
- Immeubles agricoles.

(Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.)

ATTENDU QUE la Municipalité entend se prévaloir du régime d'impôt foncier à taux variés pour l'exercice 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 19 décembre 2025 par la résolution no 2025-12-22.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 01-2026 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-01-06 5.2 - Avis de motion du projet de règlement 02-2026 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2026

Madame la conseillère Annick Patoine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 02-2026 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2026. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

5.3 - Avis de motion du projet de règlement 03-2026 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2026

Le conseil ne reconduira pas ce règlement en 2026.

2026-01-07 5.4 - Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés municipaux 2026

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des salaires 2026 des employés municipaux;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

2026-01-08 5.5 - Adoption de la rémunération des élus municipaux 2026

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la rémunération des élus municipaux 2026;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

2026-01-09 5.6 - Attribution des dossiers municipaux aux élus

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal délègue les dossiers suivants aux conseillers municipaux pour la durée de leur mandat :

- Comité consultatif d'urbanisme : M. Gaétan Labrecque et M. Bruno Lacombe
- Travaux publics : M. Gaétan Labrecque
- Régie incendie Bellechasse-Sud : Le maire et M. Bruno Lacombe
- Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse : M. Simon Bissonnette
- Corporation Le Havre du LacVert : Mme Mélody Bilodeau-Gauvin et M. Gaétan Labrecque
- Comité Cœurs villageois, Tourisme et Village-relais (Le maire) : Mme Mélody Bilodeau-Gauvin
- Comité famille : Mme Line Fradette
- Aréna, Loisirs et Vie communautaire : M. Simon Bissonnette
- Responsable des questions aînées : Mme Line Fradette et Responsable des questions familles : Mme Annick Patoine

- Bibliothèque municipale, Culture et Histoire et Patrimoine NDPS : Mme Line Fradette
- Conseil d'administration de la résidence HANA : M. Gaétan Labrecque
- Développement : Le maire, Mme Annick Patoine et M. Simon Bissonnette
- Conseil d'administration du Syndicat de copropriété: Le maire et M. Gaétan Labrecque

2026-01-10 5.7 - Frais compensatoires aux élus

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent siéger à un comité d'office dans leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux dossiers en développement dans notre municipalité sollicitent la présence d'élus pour assurer un bon suivi au sein du conseil mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers amènent une implication additionnelle de la part des élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accorde une compensation de 30 \$ pour les rencontres des comités qui ne sont pas prévues initialement au mandat des élus;

QUE ces rencontres devront avoir une durée minimale de 60 minutes;

QUE ces frais sont payables deux fois par année, au conseil de juillet et décembre;

QUE les élus sont libres ou non de demander les frais compensatoires pour ces rencontres.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2026-01-11 6.1 - Membres du Comité consultatif d'urbanisme 2026

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2026. Celle-ci sera composée des citoyens Michel Boissonneault, Justin Laprise et Jacques Boutin, des conseillers Gaétan Labrecque et Bruno Lacombe ainsi que du directeur général Vincent Drouin.

2026-01-12 6.2 - Renouvellement d'une autorisation d'utilisation non agricole par la CPTAQ pour l'exploitation d'une gravière-sablière incluant un chemin d'accès sur le lot 3 821 557

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de la décision no 423 220 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre au demandeur « 9200-6659 Québec inc. », d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière située sur le lot 3 821 557 du cadastre du Québec, le tout représentant une superficie d'environ 63 000 mètres carrés, propriété de 9200-6659 Québec inc.

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Réduction de la limite de vitesse sur la route 279, réponse du MTQ

Notre directeur général nous dépose la réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable en lien avec une demande du conseil municipal concernant la réduction de la limite de vitesse entre le 401 et le 473 sur la route 279.

2026-01-13 7.2 - Liste des premiers répondants pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2026

CONSIDÉRANT QUE le service de Premiers répondants en sera à sa dix-septième année de fonctionnement et que six (6) volontaires s'engagent à être actifs au sein de l'équipe en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir ce service dans la mesure où des intervenants volontaires formés sont disponibles à assurer le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Emmanuel Roy, Francis Longtin, Alexandre Desjardins-Lévesque, Emmanuelle Pinel, Maxime Lachance et Karine Lapointe comme volontaires du service de Premiers répondants de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'année 2026;

QUE Francis Longtin et Emmanuelle Pinel soient nommés responsables du service ayant pour tâches de s'occuper de tout ce qui a trait à l'inventaire de la trousse et du matériel médical, à l'achat et l'entretien des équipements, à la gestion des pratiques et aux formations et recrutement des volontaires.

2026-01-14 7.3 - Appel d'offres en commun de la MRC de Bellechasse pour la fourniture et la livraison de carburant

CONSIDÉRANT les échanges entre la Municipalité et la MRC pour que soit publié un appel d'offres en vue de l'obtention de prix en commun pour la fourniture et la livraison de carburant;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par la MRC, le 18 décembre 2025 faisant état, notamment, des besoins estimés de la Municipalité pour, minimalement, la prochaine année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier ici le processus entrepris par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil ratifie la démarche qui a été faite par la direction générale de la Municipalité pour qu'un appel d'offres commun soit réalisé par la MRC pour la fourniture et la livraison de carburant de différents types pour, notamment, tant la MRC que la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

QUE dans le contexte de cet appel d'offres, la MRC s'est assurée de respecter les dispositions des lois qui régissent les municipalités soit, ici, le Code municipal, et son propre Règlement sur la gestion contractuelle;

QU'une fois les soumissions ouvertes, le prix sera communiqué à la Municipalité, qui verra, si elle le juge alors approprié, à octroyer un contrat selon l'entreprise qui aurait soumis le prix le plus bas;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse.

2026-01-15 7.4 - Approbation du règlement d'emprunt (2025-12-001) de la Régie incendie Bellechasse-Sud concernant l'achat d'appareils de protection respiratoire, au montant de 214 868 \$

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint-Damien-de-Buckland et Saint-Philémon ont signé, le 6 août 2020, une entente visant la création d'une régie intermunicipale de protection incendie (ci-après appelée la «Régie»), laquelle a dûment été constituée suite à l'avis public dans la Gazette officielle du Québec le 19 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour les fins de fourniture du service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Boivin & Gauvin inc. (NEQ 1170146808) dans le cadre de l'appel d'offres qui a été publié le 27 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil d'administration tenue le 7 novembre 2025 et qu'un projet de règlement a alors été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland approuve le règlement d'emprunt (2025-12-001) de la Régie incendie Bellechasse-Sud concernant l'achat d'appareils de protection respiratoire, au montant de 214 868 \$.

7.5 - Réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 3 524 mètres, demande refusée au PAVL

Notre directeur général dépose la lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable qui nous annonce malheureusement le refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 pour la réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 3 524 mètres.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Tournoi olympique Bellechasse 2026

La 70^e édition du Tournoi olympique Bellechasse aura lieu du 23 au 25 janvier 2026 à l'aréna J.E. Métivier.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

2026-01-16

9.1 - Communauté chrétienne de Saint-Damien, déneigement

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 1 876,39 \$ à la Communauté chrétienne de Saint-Damien pour le déneigement du stationnement de l'église pour la saison hivernale 2025-2026.

9.2 - Demande de soutien financier du Musée des Soeurs 2026

Monsieur le maire va rencontrer les responsables du Musée des Soeurs concernant une proposition d'échange de services en lien avec leur demande de soutien financier.

2026-01-17

9.3 - Souper bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny 2026

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno

Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ pour le souper bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny en 2026.

9.4 - Redistribution des redevances pour les carrières et sablières au 30 juin 2025

Le directeur général remet au conseil le rapport de la redistribution des redevances pour les carrières et sablières pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Nos redevances pour cette période s'élèvent à 41 396,22 \$.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Demande d'arpentage du lot adjacent au lot 6 625 893 appartenant à la Municipalité.
- Règlement d'emprunt de la RIBS concernant l'achat des appareils respiratoires.
- Aide financière pour les travaux du rang de la Pointe-Lévis.

2026-01-18 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier